

INSTITUTION D'UN COMITÉ

L'honorable M. Aseltine propose, avec l'assentiment du Sénat:

Que les sénateurs mentionnés dans le premier rapport du comité de sélection comme ayant été désignés pour former le comité permanent des divorces au cours de la présente session soient effectivement désignés par les présentes pour en faire partie et constituer ledit comité en vue d'étudier toute question qui pourra leur être déferée de temps à autre et de faire enquête à ce sujet.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs, puis-je dès maintenant faire une observation? Le comité qui vient d'être institué se réunira demain matin à dix heures et demie dans la salle où le comité des divorces tient habituellement ses séances. J'espère que tous les membres y seront présents, car nous nous réunissons en vue d'organiser le programme des travaux qui nous attendent.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du comité permanent des divorces, à ceux qui, pour la première fois, feront partie du comité du Sénat que j'ai appelé ce soir «le plus astreignant des comités». Mes collègues apprendront sans doute avec intérêt que les représentants du Sénat ont déjà reçu environ 400 demandes de divorce. Bien entendu, ce chiffre continuera de croître avec le temps, et nous pouvons donc nous attendre, je pense, à l'une des sessions les plus exigeantes que nous ayons jamais eues à cet égard.

L'honorable M. Farris: Combien de demandes vous a-t-on présentées l'an dernier?

L'honorable M. Roebuck: Nous en avons eu environ 350 ou même un peu plus. Cette année, nous examinerons sans doute 500 causes pour le moins. Ce sera un véritable fardeau pour ceux qui ont généreusement accepté de faire partie de ce comité.

Pour ma part, je suis reconnaissant à ceux à qui j'ai demandé de s'associer aux travaux du comité car, sans souhaiter de façon spéciale de faire partie du comité, ils ont jugé de leur devoir d'accepter cette tâche et de se joindre à nous. Ce ne sera peut-être pas aussi onéreux qu'il paraît, car nous nous réunissons le matin pour vaquer à nos occupations, mais il règne parmi nous une certaine camaraderie qui a beaucoup de charme. On trouve un certain plaisir à travailler, non pas à cause du travail même, mais à cause de ceux avec qui on travaille et de la satisfaction qu'on éprouve à rendre pareils services, bien peu consolants pour les sénateurs, mais quand même un devoir dont nous devons nous acquitter. Je félicite donc ceux qui se joignent à nous pour la première fois cette session,

et je tiens également à exprimer ma gratitude à ceux qui ont fait partie du comité par le passé, mais dont les noms ne figurent pas aujourd'hui sur la liste. Je puis assurer ceux qui ont déjà fait partie de ce comité que leurs efforts n'ont pas été vains et qu'ils n'ont pas passé inaperçus. J'ai donc hâte de rencontrer les membres de ce comité demain matin à 10 heures et demie, à l'endroit habituel.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable M. White présente le 2^e rapport du comité de sélection.

Le comité de sélection, chargé de constituer les divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre son second rapport, ainsi qu'il suit:

Le comité a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs désignés pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, savoir:

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Suffit!

(Pour texte du rapport, voir appendice, page 17.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

L'honorable M. Macdonald (Brantford): A la prochaine séance.

L'honorable M. White: A la prochaine séance.

CONVENTION UNIVERSELLE SUR LE DROIT D'AUTEUR

AVIS DE MOTION TENDANT À L'APPROBATION

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, pour ce qui est d'un document que j'ai déposé sur le Bureau tantôt, je désire donner préavis que je vais proposer mardi prochain, le 25 janvier 1962:

Qu'il importe que les Chambres du Parlement ratifient la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée par le Canada à Genève en 1952, ainsi que le Protocole n° 3 y relatif, et que cette Chambre ratifie ladite Convention et ledit Protocole.

L'honorable M. Macdonald (Brantford): Puis-je demander au leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) s'il a l'intention de mettre cette motion à l'étude, jeudi prochain?

L'honorable M. Aseltine: Non, je ne me propose pas de la mettre à l'étude à ce moment-là, mais j'informerai assez longtemps d'avance le chef de l'opposition (l'honorable M. Macdonald, Brantford) du moment où l'examen se fera.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.)